

DELIBERATION
SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 JUIN 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 20

Présents : 20

Pouvoirs : 0

Votants : 20

Date de convocation du Bureau communautaire :

Le 09/06/2020

Le 15 juin 2020, le Bureau de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Stéphane BERTHOMIEU, Fabien BIHLER, Carole BONTEMPS-HESDIN, Armand CHAUMONT, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Gilles GARNIER, Vincent LAUTIER, Patrick NABETH, Michelle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Richard SIMMINI, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : Pierre PERNET

OBJET : TOURISME – Itinéraires de randonnées pédestres et VTT – Travaux – Demande de subvention

M. Richard PACCAUD, Vice-Président en charge du Tourisme et des Loisirs, rappelle au Bureau que la Communauté de communes est compétente pour la « Définition, réalisation, signalétique, balisage et entretien d'un réseau de circuits pédestres sur le territoire communautaire ».

Il précise que suite à la délibération n°2019C91 du Conseil communautaire validant le nouveau réseau d'itinéraires pédestres et VTT ; ce réseau de 12 itinéraires de 218 km sans doublons a été inscrit par le Conseil Départemental au PDIPR le 3 février 2020.

Un plan de signalétique a été effectué en lien avec chaque commune, précisant l'implantation et la localisation des poteaux de randonnée ainsi que des Relais Information Randonnée (RIR) sur l'ensemble du territoire.

Ce plan de signalétique, dont le coût est estimé à 60 000 € HT, prévoit :

- L'implantation de poteaux, bagues, lames directionnelles ;
- L'implantation de 18 Relais d'Information Randonnée ;
- La dépose de l'ensemble des poteaux VTT, désormais inutiles ;
- Un balisage peinture.

M. Richard PACCAUD présente au Bureau le plan de financement prévisionnel de cette opération. Il indique que cette opération rentre dans le cadre de la politique des itinéraires de randonnée du Département de l'Ain (Plan Nature) et qu'elle peut bénéficier d'une aide financière à hauteur de 50 % du km calculée sur la base d'un plafond à 1000 €/km. Le réseau des itinéraires de randonnée tel que validé par la CCDSV comprend 218 km et 12 boucles.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel pour l'implantation de la signalétique des itinéraires de randonnée comme suit :

Dépenses HT		Recettes		Taux
Fourniture et pose de signalétique et balisage	60 000 €	Département de l'Ain	30 000 €	50 %
		Reste à charge de la CCDSV	30 000 €	50 %
Total HT	60 000 €	Total	60 000 €	100 %

- ✓ **DE SOLLICITER** les aides financières auprès du Département de l'Ain ;
- ✓ **DE MANDATER** le Président ou son représentant pour signer tous les documents nécessaires à cette demande de subvention ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget général 2020.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

16 JUIN 2020

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20200615-2020B19-TO

Affichage le :

16 JUIN 2020

A Trévoux, le 15/06/2020

Le Président,
Marc PECHOUX

